

## BONNE NOUVELLE

## Un pont construit avec une imprimante 3D



**TECHNOLOGIE** En début d'année, on apprenait qu'il était possible de construire une maison avec une imprimante 3D. Aux Pays-Bas, la même technologie. Le projet devrait commencer en septembre à Amsterdam. Il ne s'agit pas du Tower Bridge à Londres ou du Golden Gate Bridge aux Etats-Unis mais d'un pont en acier pour piétons.



## L'ÉDITO

VINCENT FRAGNIÈRE RÉDACTEUR EN CHEF

## Des erreurs du passé à l'idéal de 2060

Deux cents ans d'énergie en deux heures de débat. Les rencontres du bicentenaire du «Nouveliste» et de la Société d'histoire du Valais ont permis de comprendre deux choses essentielles de notre histoire et d'évoquer le Valais de l'énergie idéal en 2060.

Commençons par l'histoire et par nous rassurer. Si le prix de l'électricité rend aujourd'hui le chantier de pompage-turbinage de Nant de Dranse disproportionné, n'oublions pas que celui de la Dixence a été sauvé de la faillite par les cantons suisses alémaniques peu après la fin de sa construction. Ensuite, il faut savoir que les erreurs du passé peuvent aussi se transformer en chances pour l'avenir. Jamais il n'y aurait dû avoir un barrage de la Dixence et un autre à Mauvoisin. Mais les querelles régionales de l'époque en ont décidé autrement. Or, demain, leur existence à des altitudes différentes permettra de réaliser, avec des investissements moindres, un énorme réseau de pompage-turbinage qui augmentera sensiblement notre production électrique et renforcera notre position stratégique internationale.

## Le Valais de l'énergie doit avoir en 2060 une cathédrale et une société de distribution d'électricité.

Quant à l'avenir, les participants au débat ont osé, sans langue de bois, dégager cinq priorités qui impliquent de se mettre au travail dès aujourd'hui.

Le Valais de l'énergie doit avoir une seule société de distribution d'électricité au lieu de la soixantaine actuelle.

Le Valais de l'énergie doit arrêter d'affirmer que les retours de concessions pèsent entre 16 et 20 milliards de francs. Tant que la problématique du charbon n'est pas réglée sur le plan international, ce poids avoisine les 7 à 8 milliards de francs.

Le Valais de l'énergie doit pouvoir compter sur une seule cathédrale – les futures FMW – qui gère, négocie, coordonne un seul bassin-versant regroupant toutes les installations hydrauliques. Rester aussi petit qu'aujourd'hui serait suicidaire.

Le Valais de l'énergie ne doit pas débattre de son avenir en vase clos, mais intégrer le reste de la Suisse et notamment ses partenaires énergétiques.

Enfin, le Valais de l'énergie ne doit plus être celui des jalousies. Les personnalités qui ont participé à notre rencontre évaluent celles-ci entre 5 et 9,5 sur une échelle de dix. C'est beaucoup trop. Par leur proposition dans le dossier des retours de concessions, les communes concédantes ont montré qu'elles étaient prêtes à partager leur patrimoine. Un changement d'attitude suffisamment important pour intriguer. Que se cache-t-il derrière cette nouvelle proposition? Comment vont-elles essayer de se mettre en avant? Et si c'était plutôt le signe d'un Valais qui est entré dans le XXIe siècle avec une réalité énergétique qui n'aura plus rien à voir avec celle du siècle précédent...

VOIR NOTRE SUJET EN PAGE 4-5

## LES PHRASES DU JOUR...

PAGE 3

«Ce rendez-vous constitue une chance pour la clinique.»

BEAT EGGER RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION À LA CLINIQUE ROMANDE DE RÉADAPTATION

PAGE 7

«Un excellent vin est fait avec le cœur et l'âme du vigneron.»

JULIA HARDING MASTER OF WINE EN VISITE EN VALAIS



STADE DE TOURBILLON: OFFRE «UNIQUE» D'ACHAT...

PAGE 19

## VOUS AVEZ LA PAROLE

## L'ACTU COMMENTÉE SUR LA TOILE

## FOOTBALL Constantin et le stade de Tourbillon.

«Bravo CC! J'espère que la Ville saisira la balle au bond et vendra le stade. Les fonds pourraient ensuite être réinvestis dans le projet Cour de Gare qui serait bénéfique pour la région.» ISABELLE VOLET

«Alternativement, il lui reste son stade du Chablais, celui de Martigny ou encore celui de Riddes. Lol.» CALVIN

## COMMUNES Fusion de Crans-Montana: un nouveau rapport de force

«Que les habitants de Lens redescendent sur terre, et ravalent un peu leur fierté! La nouvelle commune de Crans-Montana est une réalité avec ou sans eux!» GB

«Cher GB, il y a arrogance que dans tes propos. (...) Dans une optique de collaboration renforcée que vous appelez, l'usurpation d'un lieu d'une autre commune n'est pas très utile pour la paix des ménages...» CIA

«Sortez la tête du sac, regardez autour de vous et essayez au moins d'être un poil intelligents. Ce n'est pas en se tirant dans les pattes que le touriste sera attiré vers le Haut-Plateau.» OCTEBOLZ

## PARLONS-EN

## NOS VOISINS DU JEUDI



FRÉDÉRIC BORLOZ SYNDIC D'AGILE

## L'excès de répression tue la loi

Via sicura, la nouvelle loi sur la sécurité routière, a l'art de susciter des fâcheries, ce qui n'est pas à proprement parler son but principal. Parlons plutôt d'une loi dont les lacunes produisent des effets inverses aux résultats escomptés. Certes, la volonté du législateur d'instaurer un délit

de chauffard représente une intention louable. Mais lorsque celle-ci se traduit par des mesures excessives, on peut en douter: avec Via sicura, un seul gros dépassement de vitesse, sans mise en danger d'autrui ni accident, mène le conducteur à une peine privative de liberté d'un an et au retrait de permis pendant deux ans. Les professionnels (conducteurs de «feux bleus») n'ont pas manqué de s'en inquiéter. Le commandant de la police cantonale vaudoise a même dénoncé ce qu'il juge être «l'effet pervers de Via sicura», en forçant les équipes à lever le pied en cas d'intervention, de crainte de subir les sanctions de la loi.

Dans les rangs du Conseil national, une initiative parlementaire, déposée en mars et signée notamment par les conseillers nationaux Buttet et Ger-

manier, demande que le délit de chauffard ne s'applique pas aux déplacements des services d'urgence. Elle exige aussi que la marge d'appréciation des délits soit restituée aux juges et que soit supprimée l'application automatique des peines plancher. Il est consternant de voir que la

Une mauvaise loi ne peut qu'engendrer une justice myope, vouée à la surenchère des peines. Et pendant ce temps, voleurs et dealers courent toujours plus vite...

conférence des procureurs suisses recommande aux tribunaux de se montrer plus sévères envers les cas d'alcool au volant afin de rester cohérent avec les délits de chauffards. Les conducteurs que nous sommes s'accrochent de rouler de plus en plus fréquemment à 60 km/h sur certains tronçons d'autoroute, à cause des chantiers, font preuve d'une vigilance soutenue dans un trafic devenu très dense. Dès lors, pourquoi ne disposons-nous pas d'un outil législatif expurgé de ses excès? Une mauvaise loi ne peut qu'engendrer une justice myope, vouée à la surenchère des peines. Et pendant ce temps, voleurs et dealers courent toujours plus vite...

Demain: Les vendredis de la viticulture avec Frédéric Rouvinez

Continuez à nous faire part de vos commentaires sur notre site: [www.lenouvelliste.ch](http://www.lenouvelliste.ch)

## ZOOM

Plus de dix ans d'efforts pour la **réadaptation**

Le Valais est à la pointe de la recherche

# Le Valais au format mondial

**RÉADAPTATION** La clinique romande de Sion présentera une étude innovante à un congrès international à Berlin ce week-end.



Six chercheurs et médecins de la clinique séduinoise vont partir pour Berlin: Cyrille Burrus, médecin CRR, Bertrand Léger et Philippe Terrier, biologistes IRR, Roger Hilfiker, physiothérapeute HES-SO, Christine Favre, psychologue CRR et François Luthi, médecin CRR. LDD

## À QUOI ÇA SERT ?

« Cette étude permet de comprendre pourquoi une lésion a priori banale, comme une entorse de cheville peut avoir un impact très défavorable », explique le D<sup>r</sup> Luthi. « On saisit mieux maintenant pourquoi deux patients atteints de la même lésion ont évolué de façon tout à fait différente. Et l'on peut désormais démontrer à un patient qu'il a des capacités bien plus élevées que ce qu'il croit. »

De quoi améliorer son temps et sa qualité de récupération. Gage de qualité du travail valaisan, cette recherche, qui continue aujourd'hui encore, se fait directement à proximité des patients et des thérapeutes, ce qui apporte une réelle plus-value à la démarche. Les chercheurs ne sont pas confinés dans leur tour d'ivoire. Autre avantage de cette proximité et juste retour d'ascenseur: « Le savoir ainsi acquis auprès des patients peut être directement appliqué quotidiennement par le personnel soignant à la clinique de Sion. Cette interaction entre la recherche et la clinique est une importante valeur ajoutée pour tout le monde », estime le D<sup>r</sup> Luthi. ● 68

## GILLES BERREAU

Voilà une bien belle marque de reconnaissance de la qualité du travail de la clinique romande de réadaptation (CRR). L'établissement séduinois a été invité à présenter son étude « La complexité biopsychosociale et la réadaptation » au Congrès mondial de la réadaptation de Berlin qui se tient ce week-end. Sion représentera la Suisse en Allemagne.

Durant ce congrès, quinze pays organiseront des symposiums thématiques. La CRR sera la re-

présentante de la Suisse, ce qui démontre bien que le pôle de recherche séduinois est à la pointe de son domaine.

### La tête et les jambes

En réadaptation après une maladie ou un accident, les facteurs biologiques laissent souvent la place aux facteurs psychologiques, comportementaux et sociaux.

L'originalité de la démarche de l'équipe de recherche de la clinique séduinoise est de tenter une approche intégrée de l'ensemble

de ces facteurs subjectifs, sans laisser de côté les facteurs biologiques et les données objectives.

C'est cette prise en compte globale que présenteront le D<sup>r</sup> François Luthi et Bertrand Léger pour l'Institut de recherche en réadaptation et réinsertion (IRR) à Berlin lors du 9e congrès mondial de l'International Society of Physical and Rehabilitation Medicine.

« Nous allons présenter le résultat de plus de dix ans de recherche. Notre équipe cherche par exemple à mettre en évidence de nouveaux

marqueurs biologiques ou encore de nouvelles manières d'acquiescer des données objectives », note le D<sup>r</sup> Luthi, chef du Service de réadaptation de l'appareil locomoteur, tout en portant aussi la casquette de chercheur.

### Fierté légitime

Le Valais a la chance de pouvoir compter sur un pôle de compétence unique en Suisse romande et à la pointe de son domaine. L'Institut de recherche en réadaptation de la CRR – et le Valais avec lui – peut être fier de

cette sollicitation de la part d'un congrès qui réunit 3000 personnes. « Un rendez-vous qui constitue une réelle chance pour la clinique », indique Beat Eggel, responsable de la communication à la CRR.

Car les chercheurs séduinois se sont attelés à un sacré morceau en traitant de la complexité biopsychosociale.

Un cocktail d'interactions qui était encore méconnu avant que la clinique jouxtant l'hôpital de Sion ne se penche sur le sujet. ●

PUBLICITÉ

## Dois-je payer des frais de rappel?

Les experts en droit de la DAS vous répondent



**J'ai oublié de régler une facture et, d'un coup, je trouve dans ma boîte aux lettres un deuxième rappel comprenant des frais. J'ai alors immédiatement réglé ma facture. Dois-je également payer les frais de rappel?**

La loi ne prévoit pas de frais de rappel. Elle dit par contre que, si vous réglez une facture en retard, vous devez à votre créancier un intérêt moratoire de 5%. Cet intérêt est dû au plus tôt après échéance du délai de paiement. « Au plus tôt » car certaines entreprises sont plus souples pour cet intérêt et ne le prêtent que plus tard. Vous êtes ainsi tenu de

payer cet intérêt moratoire sauf s'il est disproportionné.

De plus, les entreprises ont le droit de demander un intérêt moratoire plus élevé (un peu plus de 5%) si elles règlent contractuellement cette question, donc dans le contrat de vente ou dans les Conditions générales.

**Cet intérêt moratoire couvre souvent les frais de rappel,** sauf si l'entreprise prévoit par contrat des frais de rappel plus élevés. Ceux-ci ne peuvent toutefois être appliqués que s'ils sont définis avec précision. Le contrat devrait par exemple stipuler que

l'entreprise facture 15 francs de frais lors du 2<sup>e</sup> rappel. Des formulations forfaitaires, du type « les frais de rappel seront facturés », ne suffisent pas.

**Vous êtes en droit de contester les frais de rappel non réglés par contrat.** Comment? Faites parvenir à l'entreprise un courrier recommandé expliquant que vous ne payez pas ces frais de rappel. Indiquez en guise de raison

Protégez-vous dès aujourd'hui contre tout litige. Grâce à la protection juridique de la DAS, des spécialistes du droit expérimentés sont à vos côtés pour toutes questions et litiges. Chaque année, nous apportons notre aide dans plus de 30'000 cas. Une aide qui a d'ailleurs été évaluée par notre clientèle dans 90% des cas comme bonne ou très bonne.

que le dommage suscité par le non-paiement immédiat de la facture ne dépasse pas le montant de l'intérêt moratoire. Dans le cas contraire, l'entreprise doit le prouver.

Si le rappel vous parvient par l'intermédiaire d'une société de recouvrement,

et que la somme est, comme souvent, exagérée, vous n'êtes pas tenu de la payer. La loi dit en effet que les frais des bureaux d'encaissement ne peuvent pas vous être imputés. Les autres choses, comme la somme de rappel, vous devez payer (cf. ci-dessus).



**Votre conseiller:**  
Emmanuel Thétaz  
Tél. 079 549 75 28

**DAS Protection Juridique SA**  
Avenue de la Gare 31  
1950 Sion  
Tél. 027 327 23 30  
das.valais@das.ch  
www.das.ch